

DEMANDE DE CRÉDIT-CADRE
Séance du Conseil général du 14.12.2022



Objet :

EMS de la Sionge – équipement du terrain
(Art. RF 816 en vue du futur EMS de la Sionge)

Demande d'un crédit-cadre de CHF 260'000.00

Descriptif de la demande

Au point 2 du tractanda, le Conseil communal sollicite une délégation de compétence concernant la vente d'un terrain (Art. RF 816) au Réseau Santé et Social de la Gruyère.

La Commune s'engage à assumer le financement, les études et les travaux des démarches collatérales nécessaires à la réalisation du projet du RSSG concernant les points suivants :

- a) Etude de mobilité et de trafic ;
- b) Etude et travaux d'adaptation de la route d'accès à la parcelle 816 RF, voire également du carrefour sur la route cantonale ;
- c) Etude et travaux de dépollution du terrain si des matériaux inertes dangereux pour l'environnement de types C à E devaient être découverts ;

Ci-dessous vous trouvez le détail des estimations de ces différents postes :

Etude de mobilité et de trafic	CHF	10'000.00	(lettre a)
Estimation des coûts « route »	CHF	230'000.00	(lettre b)
Etude de pollution des sols	CHF	10'000.00	(lettre c)
Divers et imprévus	CHF	10'000.00	
Total du crédit cadre	CHF	260'000.00	

Pro Memoria : Vente du terrain CHF 2'100'000.00

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit-cadre de CHF 260'000.00 pour l'équipement du terrain art. 816 (partiel) en vue du futur EMS de la Sionge. L'octroi du crédit-cadre est conditionné à l'accord du Conseil général au point 2 concernant la demande de délégation de compétence.

Financement :

Par liquidités : CHF 260'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs : pas d'intérêt
Amortissement 2.5 % : CHF 6'500.00

Charges annuelles : CHF 6'500.00